



Le Lien

Bulletin municipal officiel de Donnemarie-Dontilly n° 116 – juin 2018





Place des jeux, square René Cassin, rue du Montpensier : un printemps placé sous le signe des travaux.

Le changement d'une conduite d'eau potable (80 ans et de nombreuses fuites entre la rue Bertin et jusqu'à la place des Jeux), l'enfouissement des réseaux d'éclairage public, des lignes téléphoniques, le passage de la fibre... Cela nécessite d'ouvrir les voiries et donc de la poussière, de la boue parfois et une bonne dose de patience pour les riverains et l'ensemble de ceux qui fréquentent nos espaces publics.

La Place des Jeux se transforme, le parking René Cassin s'agrandit afin de faciliter le stationnement de tous et de permettre la fréquentation de nos commerces de centre-ville.

Où va l'argent des amendes ? Pas dans la poche de la commune, je vous l'assure ! Mais cet argent peut, pour partie, aider au financement de travaux de sécurisation des voiries.

Ainsi, grâce aux produits des amendes de police, la réfection de la rue du Montpensier, l'aménagement du pont et du carrefour avec la rue de Sigy vont permettre de réduire la vitesse parfois excessive de certains conducteurs sur un axe très emprunté par nos collégiens et leurs familles.

La propreté de notre commune, c'est l'affaire de tous !

L'entretien du trottoir devant chez soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement.

Ainsi, chaque habitant a en charge le nettoyage et l'entretien du trottoir: balayage des feuilles, détritiques, désherbage, déneigement...

Depuis plusieurs années, les collectivités ne sont plus autorisées à traiter les espaces verts, les voiries, les promenades ouvertes au public avec des produits phytosanitaires.

La protection de notre environnement passe également par la traque des dépôts sauvages : poubelles qui débordent sur les trottoirs, gravats dans les chemins, déchets de toutes sortes.

Ainsi il est strictement interdit de déposer des déchets sur les espaces publics, même au pied des conteneurs.

Ces comportements inacceptables de quelques-uns défigurent notre commune et coûtent très cher au budget communal.

Opération citoyenne en lien avec la brigade de gendarmerie : la tranquillité et la sécurité, c'est l'affaire de tous.

Le jeudi 21 juin à 19 h, en mairie, je présenterai, en lien avec la brigade de gendarmerie le dispositif de participation citoyenne. Il s'agit de trouver sur tout le territoire de la commune des volontaires qui, une fois sensibilisés à la protection des personnes et des biens, seront des relais actifs et bénévoles auprès de leurs voisins et connaissances.

Que les personnes intéressées se fassent connaître en mairie dès que possible. Je les en remercie par avance.

Coup de gueule.

Depuis plusieurs années, la déchetterie installée sur notre commune pose problème : la voirie est dégradée, les bennes mises à disposition sont trop hautes, difficiles d'accès, les horaires d'ouvertures ne sont pas adaptés.

Malgré mes nombreux courriers auprès de son président, les services du SMETOM ne s'améliorent pas, bien au contraire, ils se dégradent de jour en jour. Pourtant cet équipement nous coûte très cher.

Cela suffit ! Si comme moi vous estimez que le service de la déchetterie n'est pas la hauteur de ce que vous avez droit, merci de le dire, merci de l'écrire. J'ai besoin de vous.

Serge Rossière-Rollin,
Maire de Donnemarie-Dontilly,
Vice-président en charge du Transport
et de la Culture, de la Communauté de
Communes du Bassée-Montois.

TOURISME

« L'accueil de nos visiteurs dans notre cher Montois »

Que se passe-t-il dans notre Montois ???

Certains élus ont décidé de ne plus accueillir nos visiteurs sur ce territoire pourtant plein d'atout culturel et patrimonial.

Alors remontons un peu dans le temps !

L'année dernière, les 32 Offices de Tourisme de Seine-et-Marne ont dû se regrouper pour se mettre en conformité avec la loi NOTRÉ, sur la nouvelle organisation territoriale.

C'est ainsi qu'a été créé le seul « **Office de Tourisme Intercommunautaire** » d'Ile de France : Office de Tourisme du Provinois, du Bassée-Montois et des Morin.

Celui-ci va donc gérer et promouvoir les activités touristiques des 3 Communautés de Communes.

Le Syndicat d'Initiative du Montois avait été dissous en permettant aux nombreux bénévoles d'intégrer une société culturelle amie « ACREDEPO ».

Cette dissolution ne voulait pas dire disparition.

Bien au contraire, l'assurance nous avait été donnée qu'un Bureau d'Information Touristique (B.I.T.) serait mis en place.

Au dernier Conseil d'Administration du 28 mars 2018 de l'Office de Tourisme Intercommunautaire, sur toutes les cartes présentées figurait bien un Bureau d'Information à Donnemarie-Dontilly, soit dans le local utilisé en 2017, soit dans une structure temporaire.

Non, les touristes devront aller dans la Bassée, faire 20 à 30 km pour avoir ces précieux renseignements.

Alors pourquoi un tel revirement.

Nous ne comprenons pas, que soudainement, les responsables du Tourisme de la Communauté de Communes du Bassée-Montois, aient supprimé tout accueil à Donnemarie-Dontilly pour 2018.

L'engagement qui avait été pris pour 2018 doit être tenu et le point sera fait à la fin de la saison touristique pour prendre des mesures objectives pour 2019.

Ayons à cœur d'accueillir nos visiteurs et de les renseigner sur notre offre touristique, dès cette année, dans le Montois : Fête de Pays, Journées Européennes du Patrimoine, Couleur Jardin, jardin médiéval du cloître, parc du château de Sigy, les 900 ans de l'Abbaye cistercienne de Preuilly...

N'oublions pas le caractère économique du tourisme : pensons à nos commerçants, nos restaurants, les gîtes et chambres d'hôtes ...

Alain THIRIOT-THORET
Président d'ACREDEPO
Administrateur de l'OT Intercommunautaire

Paul-Noël de HAUT
Ancien Président du Syndicat d'Initiative
Administrateur de l'OT Intercommunautaire



Naissances

VIGNAUD Enora, 49 Route de Mons, le 22 janvier ; POUCHIN MICHEL Anthony, 1 Résidence Saint-Augustin, le 29 janvier ; CLUZEAU Daphnée, 18 bis rue du Moulin à Tan, le 27 février ; LEBLANC Timaël, 16 Chemin des Fourneaux, le 20 mars ; BONVARLET Elena, 9 ter Route de Mons, le 22 mars ; JIRON Jean-Adrien, 15 rue de la Libération, le 24 mars ; BORAN Younes, 9 bis Place des Soroises, le 29 mars ; DROUILLOT Mathilda, 3 Chemin du Champs aux Fées, le 30 mars ; CAIX Alan, 1 rue Raymond Bellagué, le 11 avril.

Mariages

CUPERLIER Anthony/DOS SANTOS Mélanie, 9 Boulevard d'Haussonville, le 16 février ; CHARVET Yoann/LEMPEREUR Eléonore, 7 Place des Soroises, le 31 mars ; QUINETTE Lilian/CHEVRIER Virginie, 11 rue de la Tuilerie, le 21 avril ; BARROS DA COSTA Carlos/ALVES DA SILVA Roseli, 5 rue Raymond Bellagué, le 7 mai ; KEB HYA Ugues/TCHOUNGA Kwa Prakcelle, 8 rue des Fossés, le 9 mai.

Décès

BOUILLON André, 12 rue du Parc, le 24 janvier ; LARROQUE France, 12 rue du Parc, le 1^{er} février ; COUSIN Patrick, 11 rue de la Forêt, le 2 février ; TRZEPACS Joséphine, Vve CHOJNACKI, 12 rue du Parc, le 5 février ; MARCAL Sofia Epse MENDES DOS SANTOS, 2 bis Chemin du Montgras, le 5 février ; MAZZERBO Vve LAURE Edouard, 12 rue du Parc, le 7 février ; SANTERRE Daniel, 15 rue des Augères, le 21 février ; GUILBERT Roger, 12 rue du Parc, le 28 février ; GALLAND Germaine, Epse RAOUX, le 4 mars ; CHAMPAGNAC Michel, 6 Avenue du Ralloy, le 21 mars ; JACQUELIN Marie-Louise, 12 rue du Four, le 24 mars ; PROUTEAU Bernard, 4 route de Mons, le 28 mars ; MARESCHAL Michel, 12 rue du Parc, le 29 mars ; GIRAULT Marcel, 1 rue Radepont, le 5 avril ; LEJARRE Alain, 33 rue de la Porte de Melun, le 8 avril ; MENDES DOS SANTOS Italo, 2 bis chemin du Montgras, le 11 avril ; ODDON Anne-Marie Vve DAUTRY, 12 rue du Parc, le 12 avril ;

Quelques nouvelles du Clos Fleuri !

C'est toujours avec joie que les enfants ont été reçus lors du Carnaval des écoles le 7 avril dernier.

Suivi du traditionnel défilé de mode pour marquer la fin de l'hiver.

Depuis début mai, les résidents sont heureux de pouvoir se promener dans le jardin après avoir garni les balcons et les jardinières de fleurs colorées.



Le jardin thérapeutique reprend forme avec les conseils de nos anciens. C'est ainsi que les premiers radis poussent avec les carottes et les salades. Nous avons pu constater que les fraisiers de l'année dernière sont fleuris. Nous attendons avec impatience la dégustation !

Le 17 mai a débuté un nouveau partenariat avec la Presse du Montois. Les résidents ont la possibilité de faire l'achat de magazines au sein de l'établissement en présence de Catherine et Brigitte.

Bibliothèque municipale « Aimé Césaire »

(01.60.58.44.60)

Mardi : 15 h - 18 h - Mercredi : 10 h - 12 h et 15 h - 18 h

Vendredi : 15 h - 18 h - Samedi : 10 h - 12 h

Sente Aimé Césaire - Butte Saint-Pierre

Expo « Le jeu de l'oie des contes » du 17 janvier au 18 avril



L'exposition le « **Jeu de l'oie des contes** », réalisée par [Laura ROSANO](#) a eu un franc succès auprès des lecteurs et des enfants du Centre de Loisir ! Les personnages de 6 contes traditionnels ont été réalisés en papier mâché et le plateau de jeu en papier découpé-collé.

Beaucoup d'autres jeux « Le joueur de flûte de Hamelin » en **Kamishibaï**, **Contes à la carte**, **Le domino d'Alice**, **C'est qui le plus fort** de Mario RAMOS, **Mon mémo des plus beau contes** ont accompagné l'exposition et des « plages horaires » ont été mises en place pour « jouer ». Une manière de faire découvrir aux petits les contes traditionnels et aux plus grands de les redécouvrir.

Merci à la soixantaine de personnes qui est venue participer.

Tapis narratif « Quel radis dis donc ! » du 14 avril

Une dizaine de personnes est venue nous rejoindre pour une lecture autour du tapis « **Quel radis dis donc !** » réalisé par [Élisabeth FOURNIER](#) et représentant l'album du même nom de **Praline GAY PARA**, illustré par **Andrée PRIGENT**.

Merci aux enfants et aux parents pour l'attention manifestée à la lecture !

Exposition « Module Manga » du 18 avril au 25 juillet

Le module manga est un espace conçu par la scénographe [Lisa LEPEINTEUR](#)
Un module "Tour" proche de la culture moderne urbaine



Il ressemble à un building. Les idéogrammes sont des clins d'œil aux néons qui illuminent les nuits japonaises, le motif du cercle rouge est celui du drapeau national. On peut s'y installer sur plusieurs niveaux, comme pour les étages d'un immeuble : au sol, ou en hauteur.

Le module "Vague" se réfère à l'aspect traditionnel du Japon

Sa forme est celle d'un paravent ajouré qui s'utilise recto-verso. Le symbole de la montagne est une réinterprétation du Mont Fuji, omniprésent dans cette culture. Il est décoré de papier origami aux motifs délicats. L'assise au sol est prévue sur des coussins futons.

Ce dispositif original est destiné à créer un **espace de lecture sur place** dans lequel le public est invité à s'installer et à lire.

N'hésitez pas à venir vous détendre et découvrir la culture japonaise au travers de nombreux ouvrages.

A l'occasion de l'expo Module Manga, nous vous invitons à 2 projections :

Le vendredi 15 juin à 20 h : pour faire connaissance avec la bande dessinée japonaise, **le manga**, le documentariste va à la rencontre de 3 auteurs japonais, aux styles très différents : Jamaru Furuya, Jiro Taniguchi, Kiriko Nananan.

Le vendredi 20 juillet à 20 h

A la bibliothèque Aimé Césaire (gratuit) - sur réservation

Jeu des quatre saisons « Hommage au Japon » par Laura ROSANO du 18 avril au 25 juillet

Les règles sont celles du « **Jeu traditionnel des petits chevaux** ».

Chaque départ représente une saison où sont illustrés différents aspects de la culture japonaise.



Automne : école, fête des poèmes, artisanat, culture du riz, mer.

Hiver : jardins, zen, calligraphie, cérémonie du thé, mont Fuji.

Été : sumo, théâtre, samouraïs, carpe, bouddhisme.

Printemps : geisha, musique, paravent, shintoïsme, lampe, cerfs-volants.

Les cases, du parcours fait par les pions, représentent des dessins symboliques traditionnels.

La technique utilisée est le découpage au cutter pour le dessin de l'image. Les couleurs sont des papiers japonais collés derrière, comme dans un vitrail.

Ce jeu est un support esthétique et artistique pour introduire une réflexion auprès des enfants et les inviter à la lecture des textes sur le monde japonais.

Nous vous invitons aux « Mercredis récréatifs » de 15 h à 15 h 30 - aux « Matinales du Samedi » de 9 h 30 à 10 h

(gratuit) - sur réservation

Tapis narratif : tapis à contées, les 6 et 9 juin

Ce tapis a été réalisé à partir de l'univers des contes. Il permet de raconter à partir d'un décor et de quelques éléments des contes et plus particulièrement : **Le loup et la mésange / Roulé le loup / Le petit chaperon rouge**. Il peut être utilisé soit pour conter sans support à partir de la trame du conte, soit en lisant les livres sélectionnés. Il peut également être utilisé plus librement (autres contes, histoires inventées à partir des éléments disponibles...). **Élisabeth FOURNIER**, créatrice textile, conçoit des tapis narratifs à partir de livres, d'albums, d'histoires pour enfants.

Un tapis narratif est la traduction en matières, en couleurs et en volumes d'une histoire, sur un tissu.

Pour clôturer l'opération un bébé, un livre, un village 2018,

nous vous invitons à une lecture, le :

mercredi 6 juin de 9 h 30 à 10 h samedi 9 juin de 9 h 30 à 10 h

(gratuit) - sur réservation

Troc'livres

Il s'agit d'un échange de livres entre usagers et la bibliothèque. Le but de cette action est de redonner une seconde vie aux livres

Le principe est simple : 1 livre apporté = 1 livre à emporter !

On apporte au moins un livre à soi dont on ne veut plus, pour l'échanger contre un nouveau livre chiné dans la bibliothèque, parmi le choix de livres proposés.

**Fermeture de la bibliothèque
Du 31 juillet inclus au samedi 1er septembre inclus.**

ENFANCE JEUNESSE



À l'image du dispositif départemental BOOST T'VACANCES, dont les enfants du centre ont pu profiter, les vacances de printemps s'achèvent avec un rendez-vous désormais incontournable, le spectacle des enfants assorti d'un goûter avec les parents.

L'équipe se prépare déjà pour l'été, avec cette année au programme, un séjour pour les 6-12 ans à la ferme de Beck à Bailleul.

Les inscriptions pour cet été sont ouvertes, pensez à inscrire rapidement vos enfants. Le centre est fermé du 30 juillet au 17 août .



***Pique-nique
au parc du Moulin à Tan de Sens***



Atelier cuisine

Les services municipaux dédiés à l'enfance bénéficient toujours d'un taux de fréquentation important ce qui conforte la commission dans le choix du maintien et de l'amélioration de ces services.

L'école de l'Auxence devrait bénéficier avant la fin de l'année de matériels informatiques nouveaux. En effet, dans le cadre du plan numérique, nous avons obtenu une subvention pour équiper partiellement l'école de tablettes numériques.

VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL ET REMISE DE DIPLÔMES

Le samedi 20 janvier, après avoir présenté les vœux du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a dressé un bilan de l'activité du Conseil Municipal durant ces dernières années et évoqué les projets pour l'année 2018. Il a vivement remercié l'ensemble des habitants qui se mobilise au service de notre Commune.

Les allocutions de notre Député M. Jacob ainsi que nos Conseillers Départementaux, Mme Sosinski et M. Lavenka, se sont succédé.

Puis, M. Jegoudez a évoqué l'avancement du dossier de la fibre sur notre territoire.

Il a été ensuite procédé aux récompenses concernant les maisons fleuries et à la remise des diplômes aux médaillés du travail.

Et c'est dans une ambiance festive que les Donnemaritains ont échangé les vœux autour du buffet.

SCÈNES RURALES « LES MILLE ET UNE VOIX DE LA CONTREBASSE »

Le samedi 10 mars, les scènes rurales étaient dans notre village, pour nous présenter « Les Mille et une voix de la Contrebasse »

C'est le contrebassiste RENAUD GARCIA-FONS qui nous a entraîné durant deux concerts dans un songe musical entre jazz et musiques du monde.

L'inspiration des thèmes oscille entre Orient et Occident, mais également entre musiques anciennes et musiques actuelles. L'artiste réalise ici son rêve de toujours : faire de la contrebasse un instrument à vocation universelle qui se suffit à lui-même ; donner à entendre et à voir les mille et une voix de la belle, en explorant toutes les techniques de l'archet au pizzicato. La musique de Renaud Garcia-Fons est une invitation au voyage... Splendide de bout en bout !

Et les spectateurs ne s'y sont pas trompés en lui faisant à la fin de chaque concert une ovation bien méritée. Ils purent comme à l'accoutumée échanger avec le musicien durant le pot de l'amitié qui clôtura cette soirée.

JAZZ À DONNEMARIE-DONTILLY

Le 10 mars, tous les amateurs de Jazz s'étaient donné rendez-vous à la salle polyvalente où le quatuor « JAZZ TRIBUT » nous faisait la joie de se produire. Pour leur seconde prestation à Donnemarie depuis 2015, un trompettiste est venu les rejoindre et c'est dans une salle transformée pour l'occasion en cabaret qu'une bonne centaine de personnes s'étaient déplacées à cette représentation organisée par la municipalité.



C'est dans une ambiance très chaleureuse que tous les participants ont pu écouter des standards du jazz, tout en se désaltérant et goûter à quelques friandises.

Merci au quatuor formidable, et à tous les bénévoles, qui ont fait de cette soirée un succès.

P. Girault

CHASSE AUX ŒUFS À DONNEMARIE

À l'occasion de Pâques, les enfants de la commune ont été conviés, cette année, à une chasse aux œufs dans le parc de Fortbois.

Différents secteurs avaient été balisés pour que chaque tranche d'âges puisse tranquillement réaliser leur chasse aux œufs.



Les enfants et leurs parents ont été accueillis par des membres de la commission animation et par Monsieur et Madame de Froidefond, propriétaires du parc.

Chaque enfant devait ramener des images ou des boules de couleur pour obtenir un sachet de chocolats et des petits lots pour certains.

De plus, chaque enfant a participé à une tombola. Le tirage de cette tombola a eu lieu à 17 h en présence de notre Conseillère Départementale Sandrine Sosinski et de M. et Mme de Froidefond. Un enfant a eu la joie d'être tiré au sort et de recevoir un lapin en chocolat, réalisé par M. Vauttier, et offert par la Municipalité.

Remerciements à nos deux boulangers pâtisseries, à tous les bénévoles et la commission animation pour leur implication.

Remerciements particuliers à M. et Mme de Froidefond qui, en prêtant leur magnifique parc, ont permis à plusieurs dizaines d'enfants de passer un très bon après-midi.

DÉCORATION DE LA HALLE POUR PÂQUES

Comme vous avez certainement pu le remarquer, la halle, durant les fêtes de Pâques, a revêtu un habit de fête. Cette décoration a été conçue par trois bénévoles de la commission animation (Mme Vinardi, M. Vernin et M. Davoigneau) qui ont su représenter admirablement l'esprit de Pâques dans leur réalisation.

Je tiens, en tant que responsable de la commission, à les remercier pour leur disponibilité ainsi que leurs idées qui permettent à notre village d'être animé toute l'année. Je n'oublierai pas non plus les employés communaux qui, à chaque fois, sont sollicités pour les montages difficiles.

Merci à tous pour vos efforts et votre disponibilité.

P. Girault



GUIDE DU VISITEUR EN BASSÉE-MONTOIS

Chaque année, mi-avril, au château de Blandy-les-Tours se déroule la Bourse d'échange. A cette occasion, sont distribuées les brochures du département.

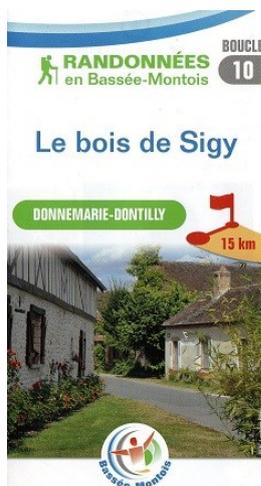
Le « Guide du visiteur en Bassée-Montois » reprend les activités, les hébergements, les restaurants, les randonnées pédestres de notre territoire.

Ce guide est à votre disposition au secrétariat de mairie, ou lors des visites guidées du jardin de cloître, vous en trouverez dans la chapelle de Sainte-Quinette.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL 2018 DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Nous remercions les Donnemaritains qui participent à ce concours et embellissent ainsi notre commune. N'hésitez donc pas à vous inscrire dès à présent en mairie. De nombreux lots vous seront remis à l'automne après le passage du jury au mois de juillet, telles des visites pour le Parc des Félines, Disneyland, Musée de la Grande Guerre de Meaux.

Ceux-ci vous seront remis avec votre diplôme par le président du département de Seine-et-Marne. Pour les personnes qui ne peuvent se rendre à cette cérémonie qui concerne toute la Seine-et-Marne, les lots seront envoyés à la mairie, mais quel plaisir de se rendre sur scène pour recevoir son prix devant un large public. Notre mairie n'est pas en reste puisque les propriétaires des jardins sélectionnés reçoivent une plante lors des vœux du Maire et de son conseil municipal.



LES RANDONNÉES PÉDESTRES

Voici le recto du dépliant de l'une des 20 randonnées pédestres du Bassée-Montois. Nous avons choisi la boucle n° 10 qui démarre de notre commune pour une balade à laquelle peuvent participer groupes et familles sans oublier d'emporter de l'eau, de bonnes chaussures, de quoi se restaurer. Il existe un dépliant pour chacune des randonnées mais également une carte générale de la totalité de ces parcours dont chacun possède ses atouts. Dans notre prochain bulletin municipal, nous vous indiquerons un second parcours dont le départ est également de Donnemarie-Dontilly.

Sachez cependant que vous pouvez retrouver ces descriptifs sur le site internet de la Commune : donnemarie-dontilly.fr.

D. Vo Van



CONCOURS-PHOTOS VILLAGES DE CARACTÈRE

Comme nous vous l'annoncions dans notre précédent bulletin municipal, le concours-photos organisé par Seine-et-Marne Attractivité pour les Villages de Caractère est lancé et vous avez jusqu'au 31 juillet pour y participer.

Vous devez vous connecter sur www.seine-et-marne-attractivite.fr/concours-photos.

Photographiez votre commune de Donnemarie-Dontilly. Seuls, les clichés pris du 1^{er} mai au 31 juillet seront retenus.

Que vous soyez amateur ou professionnel, enfant ou adulte, chacun de vous peut envoyer 3 clichés.

Les notations prennent en compte trois critères : originalité et créativité 10 points, technique 5 points, impact global 5 points.

De nombreux lots seront remis aux meilleures photos.

Notre commune ayant été élue Village de Caractère en 2014, chaque année 5 nouveaux Villages de Caractère sont sélectionnés. Actuellement nous sommes 20 communes possédant ce label, la concurrence va être sévère, nous comptons sur vos talents !

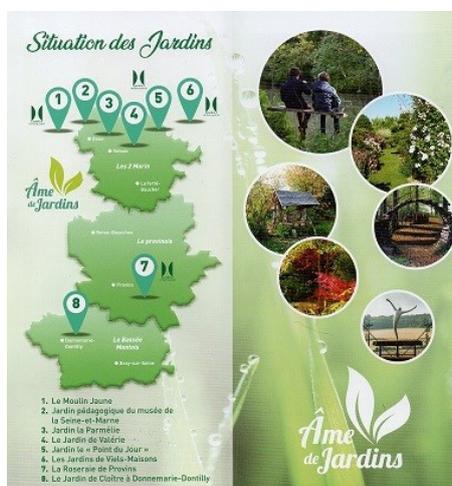
NOUVEAU FLYER DU « JARDIN DU CLOÎTRE »

Nous avons créé un nouveau flyer contenant le nom de toutes les plantes médicinales cultivées au Moyen Âge par les moines bénédictins. Lors de chaque visite guidée du jardin en juin, ce flyer vous sera gracieusement remis.

Il est également à votre disposition au secrétariat de mairie.



NOUVEAU LABEL 2018 : ÂME DE JARDINS



Le 27 avril a eu lieu l'inauguration de la nouvelle plaquette « Âme de Jardins » à Verdelot dans le jardin remarquable du Point du Jour pour les plus beaux jardins du Provençal, du Bassée-Montois et des 2 Morin. Ainsi que vous pouvez le découvrir sur l'illustration, huit jardins ont été sélectionnés dont le jardin de cloître de Donnemarie-Dontilly, le seul jardin proposant des visites guidées gratuites.

Provins Tourisme, entre Bassée, Montois et Morin vous invite à la découverte des plus beaux jardins à une heure de Paris. Nous faisons le choix de ne vous proposer que la visite de jardins privés ou admirables, ayant pour trait commun d'offrir une expérience de visites hors-normes.

Jardins de créateurs, de passionnés ou historiques, tous les espaces offerts à la visite sont autant de garantis d'émerveillement, de découverte visuelle, humaine et olfactive.

D. Vo Van

Amicale Boulistes du Montois

Suite des concours d'hiver et début de la saison « été »

Le 14 janvier, concours en doublette formée, 40 joueurs ont participé ; victoire de ROBINOT D./CHENEVIÈRE G. devant GOUCHON E./PELLETIER J., 3^{ème} BRETON Y./NOPPE G.

Le 4 février, concours en doublette formée 34 joueurs ; victoire de la doublette MATHIEU N./NOPPE G. devant CARRASCO F./LAVEAU J. et DENEUCHATEL N. /LAISNE F.

Le 4 mars, concours à la mêlée tournante, 35 participants ; victoire de NOPPE G. devant MATHIEU Fr. et GOFFINET P.

La victoire finale du classement d'hiver est revenue à NOPPE G. qui a remporté trois concours sur quatre et a gagné toutes ses parties. C'est la première fois que cela arrive, 2^{ème} CHENEVIÈRE G., 3^{ème} BRETON Y.

Les concours d'été ont repris le 18 mars à la mêlée tournante, 30 joueurs, victoire de BRETON Y. devant CHENEVIÈRE C., troisième DUBOIS F.

Le lundi de Pâques, comme le veut la tradition, nous organisons un concours ouvert à tous en doublette formée. 48 équipes ont participé à ce concours, les deux équipes restantes se sont partagé les gains de la finale.

Le deuxième concours d'été s'est déroulé le 8 avril, 22 équipes ont participé. La victoire est revenue à BRETON Y./MORISSEAU D. devant CARRASCO F./LAVEAU J. 3^{ème} ROBINOT D./CHENEVIÈRE G.

Le 22 avril, concours en triplète formée 48 participants, victoire de ROBINOT D./MAIRE M./CHENEVIÈRE G. devant COLUCCI V./LAISNE F./MORISSEAU D., troisième CARRASCO F./DIAZ S./ZDIAZ V.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter le mardi, jeudi et dimanche après-midi sur le terrain de pétanque Boulevard de l'Auxence, ou alors par téléphone au 06 71 88 25 97.

G. Chenevière

toujours rêvé des tractereurs

L'association **toujours rêvé des tractereurs** est une compagnie de théâtre installée sur la commune de Donnemarie-Dontilly qui s'est fixé pour mission d'aborder, en milieu rural, la pratique du théâtre comme un droit pour tous. *Découvrir et explorer le plaisir du jeu, de l'interprétation, de la confiance en soi, de l'écoute et de la présence.*

Plusieurs ateliers de pratique théâtrale sur le territoire pour les 9-11 ans, les ados, les adultes et les seniors, avec une technique simple qui prend appui sur la personne, le corps et les sensations plus que sur la performance, sous la direction du comédien et metteur en scène Philippe Soutan, professionnel depuis 1976, que vous connaissez peut-être pour l'avoir vu sur scène ou dans un film.

La Compagnie **toujours rêvé des tractereurs** est gérée sur le principe de l'Education Populaire. C'est ainsi qu'elle a décidé de s'investir en faveur de l'écrit et de la lecture. ateliers et stages de lecture à Voix Haute, concerts de lectures, soirées textes, ateliers d'écriture.

La Compagnie anime également depuis quatre ans des ateliers Théâtre Forum, une forme de théâtre interactif, au service des habitants et de notre territoire, de ses collectivités et ses établissements, pour ouvrir des débats, aborder une réflexion, marquer des décisions. Cette technique peut aussi convenir à de la médiation. C'est un théâtre social et ses ateliers sont ouverts à tous.

Si la pratique théâtrale, la lecture à voix haute, les ateliers d'écriture ou le théâtre Forum vous intéressent, n'hésitez pas à prendre contact avec nous :

Courriel : toujoursrevedestructeurs@gmail.com - **Tél. :** 06 19 21 08 63

Site : <http://toujoursrevedestructeurs.fr> - **FB :** <https://www.facebook.com/toujoursrevedestructeurs/>

Dès cet été, vos enfants peuvent bénéficier de nos actions au travers des mini-stages de la Communauté de Communes Bassée-Montois. Notamment le stage « lectures à voix haute » sur notre commune de Donnemarie-Dontilly du 9 au 13 juillet en collaboration avec la Bibliothèque Aimé Césaire, permet aux enfants d'acquérir les éléments indispensables pour vivre la prise de parole devant un public comme quelque chose d'agréable et source d'épanouissement.

À très bientôt.

L'équipe de la Cie **toujours rêvé des tractereurs**

Depuis le 3 mai, une nouvelle activité a vu le jour : le basket loisir. Cette activité se pratique au gymnase tous les jeudis (hors vacances scolaires), de 21 h à 23 h. Venez jouer, découvrir, apprendre, ou redécouvrir votre sport en toute convivialité.

En rappel de notre article paru dans le **Lien** de janvier 2018, nous vous remémorons que la date de la Brocante est le **dimanche 2 septembre**.

Comme chaque année, cette manifestation occupera les places et rues suivantes : rue des Écoles, Avenue du Ralloy (entre les rues Bellagué et de la Glacière), rue Raymond Bellagué, rue Marie Chaubard, rue du Four, rue Bernard Duplessis, Place du Marché, Place des Jeux (de la poste à la rue Cassin), rue René Cassin, rue Jean de Brion, Boulevard de l'Auxence.

Pour les habitants et commerçants des rues où a lieu la brocante : inscriptions **jusqu'au 27 juin inclus**.

Le Foyer Rural sera intransigeant sur cette date limite, ensuite, les emplacements seront attribués aux premiers inscrits.

Pour toute personne habitant à l'extérieur du périmètre de la brocante : inscriptions

du 18 juillet au 27 août inclus. Toute inscription reçue hors délai sera refusée.

Nous vous rappelons que toutes les inscriptions sont faites obligatoirement au secrétariat du Foyer Rural aux heures d'ouverture avec paiement obligatoire à la réservation. N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité. Aucune réservation par téléphone.

Pour ceux qui le désirent, vous pouvez télécharger et remplir un bulletin d'inscription ainsi que consulter le règlement de la brocante sur notre site internet.

Durant les vacances d'été, le secrétariat sera fermé du 29 juin au 16 juillet inclus.

Tarifs brocante

Habitants de la Commune : 3 € le mètre – Extérieurs : 4 € le mètre.

Pour plus d'informations sur nos activités, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter notre site internet.

Foyer Rural – 1^{er} étage de la Mairie, 1 rue Cottereau.

Tel.: 07 82 95 50 13 - Courriel : foyrural77520@free.fr - Site internet : www.foyrural77520.fr

Heures ouverture : lundi 8 h 30-12 h / mercredi 13 h 30 - 18 h 30 / samedi 8 h 30 -12 h.



Créée le 12 juin 1987, la section de Jeunes Sapeurs-Pompiers de la caserne de Donnemarie-Dontilly, recrute pour la rentrée de septembre 2018 !

La section JSP, propose d'assurer aux jeunes inscrits une formation initiale au métier de Sapeur-Pompier, par le biais d'apports théoriques et pratiques, ainsi que la pratique du sport, et ce, une demi-journée par semaine. La formation s'étend sur une durée totale de quatre ans, à l'issue de laquelle les jeunes peuvent valider leur Brevet National de Jeune Sapeur-Pompier, et ainsi entrer en tant que pompier volontaire à leurs 18 ans.

L'association recrute, et pour l'intégrer rien de plus simple ! Il faut être né(e) en 2004 ou en 2005, être motivé(e) et porter un intérêt au métier de Sapeur-Pompier.

Pour vous inscrire, merci de venir le mercredi 5 septembre 2018 pour 14 h, au centre de secours (24 Boulevard d'Haussonville).

Pour toutes informations complémentaires, merci de prendre contact au 01 64 60 26 90.



L'ACréDéPô compte aujourd'hui 105 membres. Par son statut patrimonial reconnu du Département de Seine-et-Marne et de la DRAC Ile-de-France, elle participe avec voix consultative dans plusieurs instances du tourisme local.

Des perspectives concrètes pour le PCBM (Pôle Culturel du Bassée-Montois)

L'ACréDéPô est heureuse de voir enfin se concrétiser le projet qu'elle porte depuis 2009 : en effet le Pôle Culturel du Bassée-Montois (PCBM) est définitivement sur les rails : les délibérations au sein de la Communauté de Communes, où ACréDéPô est représentée par Serge Rossière-Rollin et Michel Arlais, ont amené en 2017 les 42 communes à voter une étude globale, par un architecte, des travaux à entreprendre, et deux tranches de travaux, pour un budget global de 650 k€. Après étude et appel d'offres en 2018, la première tranche sera conduite en 2019 (réfection de la charpente et de la toiture du collatéral Nord actuellement bâchée, révision du reste de la toiture et du clocher, mise hors eau des ouvertures avec restauration des vitraux et autres vitrages*). La seconde tranche suivra en 2020 et visera plus précisément la mise en conformité du bâtiment aux normes Etablissement Recevant du Public. Restera ensuite à réaliser l'aménagement extérieur et intérieur en Pôle Culturel proprement dit. On peut donc maintenant raisonnablement prévoir une inauguration du Pôle en 2021 avec une première édition d'un Festival de chorales tel que le souhaitait Florence Frey il y a 10 ans.

() : Suite à un dossier instruit par l'ACréDéPô dans le cadre de la mission présidentielle « monuments en péril » confiée à **Stéphane Bern**, le poste vitraux-vitrages fera l'objet d'une souscription complémentaire, via la Fondation du Patrimoine, pilotée par le Président de l'ACréDéPô par délégation de la CCBM.*

Les animations 2018

ACréDéPô, avec le concours de la Municipalité et de la CCBM, organise 2 événements :

L'un festif, pour notre 3^{ème} Fête Historique de Pays, **le dimanche 17 juin**, dans le **square René Cassin, côté Place des Jeux**, prêté par la Municipalité. Inscrite dans le cadre des **JPPM** (Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins), la fête évoquera cette année, selon le thème national, les relations entre « **l'animal et l'homme** » au passé et au présent. Elle réunira une bonne vingtaine de stands où seront présentés, sous ce thème, la Réserve de la Bassée, des travaux d'artisans, des métiers, des jeux pour les enfants, des saynètes, du tir à l'arc, des promenades en charrette et à poney, un concert choral, etc. Le costume sera libre, si possible en relation avec le thème. Restauration et buvette seront assurées. Le **château de Sigy**, partenaire, ouvrira son parc aux visiteurs (**14 h à 18 h**) ainsi que les **dimanches 10, 17 et 24 juin** et les **samedis 7, 14 et 21 juillet**.

L'autre patrimonial, lors des Journées européennes du Patrimoine (JEP) placées sous le thème 2018 « **patrimoine et partage** », **le samedi 15 septembre**. Des visites libres ou guidées de la commune et des environs seront proposées, avec départ **salle René Cassin** où une exposition montrera les curiosités patrimoniales locales, et où les permanents d'ACréDéPô renseigneront les visiteurs.

En partenariat avec Mme Patricia Husson, **l'abbaye de Preuilley**, qui fêtera ses **900 ans les 28, 29 et 30 septembre**, sera ouverte aux visiteurs le **dimanche 16 septembre** pour des visites guidées.

En partenariat avec M. Paul-Noël de Haut, **le parc du château de Sigy** sera ouvert **tout le week-end des 15 et 16 septembre de 14 h à 18 h**.



Fête historique de Pays du 18 juin 2017, parc de Fortbois

F. Plassat

Suite à la démission de François Verdier, président de la SHAAP au cours de l'été 2017, pour graves raisons de santé, les activités pour l'année 2017-2018 de cette dernière n'avaient pu être présentées dans le bulletin de rentrée « Le Lien » n° 114 en novembre 2017. Depuis, l'Association plus que centenaire, s'en remet progressivement, la santé de François Verdier s'est parallèlement améliorée, son Conseil d'Administration a nommé par intérim : Martine Thirirot, provinoise de souche, présidente et Olivier Deforge vice-président en attendant l'Assemblée Générale le dimanche 27 mai 2018 qui se tiendra à l'ancien Hôtel-Dieu de Provins.

Activités 2018 restantes à venir (hors AG) :

1. Événements au Musée de Provins (en partenariat avec la Ville de Provins) :

a. Dimanche 16 septembre : table ronde consacrée à Etienne Vatelot, luthier provinois.

b. Dimanche 18 novembre : après-midi lecture et musique, Guillaume Apollinaire.

2. Ateliers (n'oubliez pas que vous pouvez participer au travail des ateliers, contactez les responsables) :

✓ Archives notariales : Claudie GUERIN, claudiguer@aol.com

✓ Patrimoine oral : Martine THIRIROT, thirirotmartine@free.fr

✓ Patrimoine industriel : chozel@laposte.net

✓ Atelier « radar » : shaap@laposte.net

3. Site (vous y trouverez les informations relatives à notre société) : www.shaap-provins.fr

4. Bibliothèque la bibliothèque de la SHAAP est déposée : Fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Provins, Villa Garnier. Elle est ouverte au public le jeudi et le vendredi (adresse et horaires d'ouverture sur notre site).

5. Musée de Provins et du Provinois. N'oubliez pas que sur présentation de votre carte de membre de la SHAAP, l'entrée vous est gratuite (la carte de l'ACrédÉPô peut aussi être prêtée à ses membres, la demander à Alain Thirirot-Thoret).

A. Thirirot-Thoret

Contact : 06 86 28 12 36



**Ecole de Musique
du Montois et de la Bassée**

Élèves et professeurs de l'école de musique préparent une fin d'année scolaire festive.

Au programme : la fête de la musique de Donnemarie-Dontilly pour tous les élèves qui le souhaitent, mais aussi pour l'ensemble vocal « Décontrasté.e.s » la participation pour la première fois au festival « Voix sur berges » à Paris, et la présence du groupe de batucada « Sambahaboum » sur de nombreuses manifestations printanières et estivales sur la communauté de communes.

C'est également le moment de vous pré-inscrire pour la rentrée 2018-2019 :

- Aux cours individuels proposés aux enfants – dès le début de l'école primaire – et aux adultes, qui peuvent ainsi apprendre à jouer du piano, de la guitare classique ou électrique, de la flûte à bec ou traversière, de la batterie et des percussions, du saxophone, de la trompette ou du trombone... Tout cela accompagné de solfège pour un apprentissage complet.
- Pour les plus jeunes, dès la maternelle, à l'atelier d'éveil musical qui est proposé le mercredi après-midi.
- À partir de 9 ans, à l'atelier de pratiques collectives (multiclaviers) qui permet d'apprendre et de découvrir le plaisir de faire de la musique ensemble.
- Et pour adultes, sans formation musicale, à l'ensemble vocal « Décontrasté.e.s » ou au groupe de batucada (percussions brésiliennes) « Sambahaboum »...

Toutes les informations sont sur notre site www.ecolemusique-montoisbassée.fr.

Vous pouvez également nous contacter par téléphone au 06.52.16.54.27 ou par mail à l'adresse ecoledemusiqueemb@gmail.com.

Conseil Municipal du 15 février

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, M. GRISSETTO excusé et représenté par Mme MONPOIX, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN excusée et représentée par Mme CHEVILLARD, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN excusé et représenté par Mme PIRSON, Mme BOUGEANT, M. POTEAU, Mmes MULLIEZ, ESPOSITO, M. BEAUSSART, Mme MOULET excusée et représentée par Mme LETERRIER, Mme LETERRIER, MM. ARLAIS, MENEZ, Mme PIRSON,

Absents : M. DESANTIGNY, Mme LAFOSSE, MM. LEBAS, ONDOA BELINGA, Mme MINASSIAN.

REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Un nouveau régime indemnitaire est mis en place remplaçant toutes les indemnités antérieures. Ce régime est basé sur le poste occupé (IFSE, versement mensuel) et sur la manière de l'occuper (CIA, versement annuel) et s'aligne sur le régime indemnitaire des agents de l'Etat.

Pour chaque cadre d'emplois, la collectivité répartit les postes dans différents groupes. A chaque groupe, le Conseil Municipal définit le montant plafond d'indemnités ainsi que les conditions d'attribution et de versement.

Le projet de délibération, précédemment adopté par le Conseil, a été ainsi soumis à l'avis du comité technique.

Le Conseil Municipal **ENTERINE**, à l'unanimité, sa délibération avec mise en place au mois de mars. Le Maire déterminera, ensuite, par arrêté, le montant individuel au vu des critères et des conditions fixés dans la délibération.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent de la commune, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** la proposition du Maire en mettant une somme de **30 000 € à l'article 2031** pour des honoraires sur travaux d'investissement.

ACHAT D'UN TERRAIN FONTAINE DES VEILLERES EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SECOURS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir la parcelle cadastrée section ZA n° 17, lieu-dit la Fontaine des Veillères, d'une superficie de 1 ha 42 a 40 ca, appartenant à Monsieur GUAY Claude pour le prix de 9 € le m² soit la somme de **128 160 €, sous réserves que** les études de sondages réalisées soient positives pour permettre la construction du nouveau centre de secours.

DIAGNOSTIC DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire présente le diagnostic du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal au Conseil Municipal qui en prend connaissance. Il a été transmis par mail à chaque conseiller et il est tenu à leur disposition, sous format papier, au secrétariat de mairie.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC NON ROUTIER PAR LA SOCIETE SEINE-ET-MARNE THD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public non routier avec la Société SEINE-ET-MARNE THD. Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, la Société COVAGE, délégataire du Syndicat de Seine-et-Marne Numérique, a demandé l'autorisation d'installer des équipements techniques : armoires et shelters reliés entre eux par des fourreaux contenant des câbles de fibres optiques ou de cuivre, sur un terrain appartenant à la commune à côté de la station d'épuration, cadastré section C n° 266 situé sur la commune de SIGY. La surface utile est d'environ 6 m². La convention est en vigueur jusqu'au 23 janvier 2040, puis est reconduite tacitement pour des périodes de cinq ans. La redevance est de 1 €/an.

**L'APPEL D'ELUS D'ILE-DE-FRANCE
POUR UNE METROPOLE AMBITIEUSE,
SOLIDAIRE ET DEMOCRATIQUE AVEC
LES DEPARTEMENTS D'ILE-DE-FRANCE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande :

⇒ une métropole, épousant les contours de la Région d'Ile-de-France, fondée sur un projet ambitieux, solidaire et démocratique, respectant l'autonomie des collectivités territoriales, à commencer par les communes et les Départements,
⇒ la concertation des élus locaux d'Ile-de-France à propos de la réforme institutionnelle du Grand Paris.

**RECRUTEMENT AGENTS CONTRACTUELS
EN REMPLACEMENT DES AGENTS
TITULAIRES EN INDISPONIBILITE,
POUR DES BESOINS SAISONNIERS,
POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITES**

Il convient de mettre à jour une délibération suite aux modifications intervenues dans l'organisation des carrières et des échelles de rémunération des fonctionnaires de catégorie C,

Le Conseil Municipal, **DECIDE de créer les postes pour recruter des agents contractuels :**

- en remplacement des agents titulaires en congés ou en indisponibilité,
- pour un besoin saisonnier,
- lors d'un accroissement temporaire d'activité dans les services.

**RETRAIT DE LA COMMUNE
DE POIGNY DU SICPAN**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE UN AVIS DEFAVORABLE** au retrait de la commune de Poigny du SICPAN à compter du 1^{er} janvier 2018, compte tenu des conditions financières de retrait.

**MAINTENANCE
ECLAIRAGE PUBLIC 2018-2022
GROUPEMENT DE COMMANDES**

L'adhésion au groupement de commandes pour la maintenance d'éclairage public 2018-2022 avec le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne, en choisissant la Formule A, formule identique à ce qui existe actuellement, a été décidée.

Le Maire est autorisé à signer la convention constitutive.

Conseil Municipal du 29 mars

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, M. GRISETTO , Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN, Mme BOUGEANT, M. POTEAU, Mmes MULLIEZ, ESPOSITO, M. BEAUSSART, Mme MOULET, Mme LETERRIER, MM. ARLAIS, MENEZ, Mme PIRSON excusée et représentée par M. ARLAIS.

Absents : M. DESANTIGNY, Mme LAFOSSE, MM. LEBAS, ONDOA BELINGA, Mme MINASSIAN.

Le Conseil Municipal, à la demande de Monsieur le Maire, observe une minute de silence en hommage aux quatre personnes tuées dans les attentats terroristes de Trèbes et Carcassonne le vendredi 23 mars 2018.

COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion de la Commune établi par le trésorier pour l'exercice 2017.

	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture Exercice 2017
Investissement	97 254.08 €		590 522.10 €	687 776.78 €
Fonctionnement	451 494.27 €	350 000.00 €	216 230.49 €	317 724.76 €
TOTAL	548 748.95 €	350 000.00 €	806 752.59 €	1 005 501.54 €

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire, le compte administratif 2017 de la commune.

1 – Section de fonctionnement

Recettes	2 539 558.35 €
Dépenses	2 323 327.86 €
Excédent de l'exercice 2016	451 494.27 €
Part affecté à invest. 2017	350 000.00 €
Excédent de clôture 2017	317 724.76 €

2 – Section d'investissement

Recettes	1 023 360.77 €
Dépenses	432 838.67 €
Excédent de l'exercice 2016	97 254.68 €
Excédent de clôture 2017	687 776.78 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXCEDENT 2017 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal maintient à la section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement 2017 soit la somme de **317 724.76 €**.

FIXATION DES TAUX DES 4 TAXES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux des 4 taxes sans augmentation :

TAXES	2017	2018
Taxe d'habitation	17.17 %	17.17 %
Taxe Foncier Bâti	17.54 %	17.54 %
Foncier Non Bâti	44.86 %	44.86 %
CFE	20.80 %	20.80 %

BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Le budget 2018 de la commune est adopté à l'unanimité :

- **2 643 778.06 €** pour la section de fonctionnement
- **3 433 239.22 €** pour la section d'investissement.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions aux associations pour l'année 2018 seront les suivantes:

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT	NOM DE L'ORGANISME	MONTANT
ACJUSE	102.00 €	ECOLE DE MUSIQUE	4 300.00 €
ACREDEPO	1 620.00 €	FAMILLES RURALES	500.00 €
AMICALE BOULISTES DU MONTOIS	500.00 €	FOYER RURAL	4 500.00 €
AMICALE BURIN ET LES ANNEES 60	170.00 €	JUDO CLUB NANGIS	130.00 €
AMICALE J S P	400.00 €	KARATE CLUB DU MONTOIS	780.00 €
ASS HANDBALL CLUB NANGISSIEN	100.00 €	L'ECHIQUIER DU MONTOIS	180.00 €
ASTRO BASSEE MONTOIS	350.00 €	LES DIABS DU MONTOIS	50.00 €
CAM FOOTBALL	4 300.00 €	LES HIRONDELLES	600.00 €
CHORALE DU MONTOIS	1 250.00 €	NANGIS NATATION	100.00 €
CLUB AEROMODELISTE CHATENAY	100.00 €	ONZE VINGT QUATORZE	370.00 €
CLUB SPORTIF BRAYTOIS	120.00 €	REVEIL DU MONTOIS	1 300.00 €
COMITE CANTONAL FNACA	190.00 €	TENNIS DE TABLE DU MONTOIS	330.00 €
COOPERATIVE MATERNELLE	1 330.00 €	J'AIME DONNEMARIE	700.00 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE	2 250.00 €	RESERVE BASSEE	500.00 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE (Voyage)	3 150.00 €	COMITE DE JUMELAGE HEMBACH	150.00 €
CROIX ROUGE DE DONNEMARIE-D	380.00 €	ET POURQUOI PAS ? (Land Art)	150.00 €
		ASS. NOS GENS D'HIER (Circuit de la Libération)	500.00 €
		DIVERS	<u>548.00 €</u>
		TOTAL	32 000.00 €

TARIF SEJOUR ETE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Une participation de **150 €** par enfant sera demandée aux familles pour le séjour d'été de 5 jours de l'accueil de loisirs, à la ferme de Beck, à Bailleul, département du Nord, du 16 au 20 juillet 2018, avec hébergement et repas pour un coût total de 7 941 €.

COMPTE DE GESTION DU SERVICE DES EAUX 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du service des eaux établi par le trésorier pour l'exercice 2017, dont le résultat figure ci-dessous.

	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture Exercice 2017
Investissement	182 634.65 €		23 052.53 €	205 687.18 €
Fonctionnement	47 892.53 €	0 €	22 186.65 €	70 079.18 €
TOTAL	230 527.18 €	0 €	45 239.18 €	275 766.36 €

BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le budget 2018 du service d'assainissement est adopté à l'unanimité.

- **146 739.00 €** pour la section de fonctionnement
- **543 058.85 €** pour la section d'investissement.

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT SANS OU AVEC RESTAURATION, CANTINE, GARDERIE, ETUDE, REPAS INDIVIDUEL, TAP

Le Conseil Municipal fixe les tarifs à compter du 1^{er} mai 2018, à l'unanimité :

- ▶ de l'Accueil de Loisirs sans hébergement :

REVENU ANNUEL	1 ENFANT			2 ENFANTS		
	½ Journée sans repas	½ Journée avec repas	Jour. avec repas	½ Journée sans repas	½ journée avec repas	Jour. avec repas
Inférieur à 15 567 € <i>(non inscrit)</i>	3.85 €	5.05 €	7.72 €	3.60 €	4.84 €	7.23 €
	5.21 €	6.82 €	10.41 €	4.88 €	6.54 €	9.76 €
Entre 15 568 € et 18 804 € <i>(non inscrit)</i>	5.66 €	7.57 €	11.31 €	5.17 €	7.37 €	10.34 €
	7.63 €	10.22 €	15.27 €	6.98 €	9.95 €	13.95 €
Entre 18 805 € et 39 216 € <i>(non inscrit)</i>	6.60 €	9.60 €	13.21 €	6.08 €	9.29 €	12.16 €
	8.83 €	12.82 €	17.65 €	8.13 €	12.42 €	16.25 €
Sup. à 39 217 € et sans justificatif <i>(non inscrit)</i>	7.56 €	12.12 €	15.15 €	7.09 €	11.11 €	14.18 €
	10.21 €	16.36 €	20.45 €	9.57 €	15.00 €	19.14 €
Enfants domiciliés hors la commune <i>(non inscrit)</i>	11.19 €	15.15 €	22.38 €	11.19 €	15.15 €	22.38 €
	15.10 €	20.45 €	30.22 €	15.10 €	20.45 €	30.22 €

- ▶ de la cantine, garderie et étude :

	ENFANT DE LA COMMUNE	ENFANT EXTERIEUR
Cantine (inscrit)	4.02 €	5.58 €
Cantine (non inscrit)	5.42 €	7.54 €
Garderie seule	1.29 €	2.43 €
Etude surveillée seule	1.79 €	3.36 €
Etude surveillée + garderie	2.38 €	4.46 €

- ▶ du repas individuel : **4.42 €**.

AUGMENTATION DES RECETTES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** les recettes communales à compter du 1^{er} mai 2018, avec une augmentation de 1 % :

Produits domaniaux		TARIFS
Droits de place marché	Le camion	3.80 €
	Le mètre	0.63 €
	Camion outillage	65.35 €
	Double remorque	86.60 €
Droits de place Fêtes foraines	Grand manège	128.20 €
	Petit manège	64.10 €
	Stand ou camion	53.30 €
Cavurne et concession enfant	30 ans	173.20 €
	50 ans	275.20 €
Colombarium	10 ans	684.00 €
	15 ans	829.00 €
Concession	30 ans	346.00 €
	50 ans	550.00 €
Taxe funéraire	Par jour	3.53 €
Location salle polyvalente	Caution	500.00 €
	Forfait ménage	210.00 €
Association locale (sauf Foyer Rural)	1 ^{ère} location	Gratuite
	2 ^{ème} location	198.00 €
	3 ^{ème} location	198.00 €
	4 ^{ème} location	99.00 €
Foyer Rural regroupant plusieurs activités sportives et culturelles	1 ^{ère} location	Gratuite
	2 ^{ème} location	Gratuite
	3 ^{ème} location	198.00 €
	4 ^{ème} location	198.00 €
	5 ^{ème} location	99.00 €
Habitants de la commune		315.00 €
Habitants de la communauté de communes Bassée-Montois		636.00 €
Participation pour raccordement à l'égout Construction nouvelle ou existante par logement (délib. du 18/10/2012)		3 595.00 €
Location matériel 1 table + 2 bancs		4.95 €
Occupation domaine public – Terrasse café	Jusqu'à 5 m linéaire	3.06 €
	De 5 à 10 m linéaire	4.18 €

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DES EAUX 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire, le compte administratif 2017 du service des eaux :

1 – Section de fonctionnement

Recettes	189 511.58 €
Dépenses	167 324.93 €
Excédent de l'exercice 2016	47 892.53 €
Part affecté à invest. 2017	0 €
Excédent de clôture 2017	70 079.18 €

2 – Section d'investissement

Recettes	32 868.53 €
Dépenses	9 816.00 €
Excédent de l'exercice 2016	182 634.65 €
Excédent de clôture 2016	205 687.18 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXCEDENT 2017 DU SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal maintient à la section d'exploitation du service des eaux l'excédent 2017 soit la somme de **70 079.18 €**.

BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE DES EAUX

Le budget 2018 du service des eaux est adopté à l'unanimité :

- **145 760.18 €** pour la section de fonctionnement
- **238 507.18 €** pour la section d'investissement.

REDEVANCE COMMUNALE EAU

La redevance communale eau passe de 0.90 € à **1.00 €/m³** afin de prévoir une trésorerie pour des futurs travaux d'investissement de remplacement de canalisations.

Cette décision est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions (J.C. BORZUCKI et H. BEAUSSARD).

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal maintient à la section d'exploitation du service assainissement l'excédent 2017 soit la somme de **1 069.33 €**.

COMPTE DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du service assainissement établi par le trésorier pour l'exercice 2017, dont le résultat figure ci-dessous :

	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture Exercice 2017
Investissement	381 843.85 €		53 061.00 €	434 904.85 €
Fonctionnement	- 29 632.94 €	0 €	30 702.27 €	1 069.33 €
TOTAL	352 210.91 €	0 €	83 763.27 €	435 974.18 €

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire, le compte administratif 2017 du service assainissement :

1 – Section de fonctionnement

Recettes	140 171.97 €
Dépenses	109 469.70 €
Déficit de l'exercice 2016	29 632.94 €
Part affecté à invest. 2017	0 €
Excédent de clôture 2017	1 069.33 €

2 – Section d'investissement

Recettes	107 911.00 €
Dépenses	54 850.00 €
Excédent de l'exercice 2016	381 843.85 €
Excédent de clôture 2017	434 904.85 €

REDEVANCE COMMUNALE ASSAINISSEMENT

La redevance communale assainissement est maintenue à 0.32 € le m³.

REGULARISATION TVA SERVICE ASSAINISSEMENT

Une régularisation de la surtaxe assainissement est demandée au délégataire AQUALTER afin que la TVA soit reversée également soit une somme, depuis le 1^{er} octobre 2015, de 9 641.64 €.

PRINCIPES ET CONDITIONS DES PROVISIONS

Depuis 2016, une provision de 30 000 € avait été constituée pour permettre la mise en conformité handicapés des bâtiments communaux soit 60 000 €. Or, la plupart de ces travaux sont réalisés par les employés communaux en régie.

Il est décidé de modifier la destination de cette provision, elle servira à la rénovation avec isolation et reprise des vélux de la toiture 2 rue Cottereau et la couverture de la tourelle Boulevard d'Haussonville.

Une nouvelle provision de 30 000 € est décidée pour 2018 soit une somme globale de 90 000 €.

PROGRAMME DE VOIRIE 2018 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Le Conseil Départemental est sollicité pour l'attribution d'une subvention dans le cadre « Amendes de Police » pour la création d'un plateau surélevé rue du Pavillon afin de faire ralentir la vitesse des véhicules et de faciliter la traversée piétonne allant de la rue des Fossés à l'école maternelle, pour un devis estimatif de **26 800.00 € HT**.

REALISATION DU DIAGNOSTIC DES BATIMENTS PUBLICS EN MATIERE DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

L'une des conditions pour bénéficier de subventions du Département dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement porte sur la qualité des raccordements aux réseaux d'assainissement des bâtiments publics.

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'engage à lancer, le diagnostic de conformité des bâtiments publics, en matière de raccordement aux réseaux d'assainissement, devant permettre d'établir la nature des travaux à réaliser et le coût estimatif pour la mise en conformité. Il sollicite les aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de Seine-et-Marne pour le financement de ces diagnostics.

RENOUVELLEMENT CONTRAT AVEC LE GROUPE SACPA

Le Maire est autorisé à signer un nouveau contrat avec le Groupe SACPA, à compter du 1er juillet 2018, comprenant la capture et la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique, le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal et la gestion de la fourrière animale.

Le tarif est proposé sur une base forfaitaire de 2 175.58 € HT et révisable chaque année.

Ce tarif comprend :

- La capture 24 h/24 des animaux captifs ou errants à l'aide de moyens adaptés,
- L'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 Kg,
- L'exploitation de la fourrière animale,
- Les frais de garde durant les délais légaux,
- La cession des animaux à une Association de Protection Animale signataire de la charte éthique après les délais légaux obligatoires ou euthanasie de ces animaux,
- La prise en charge des frais conservatoires des animaux blessés sur la voie publique à hauteur de 100 € HT.

MISE EN NON VALEURS DE TAXES ET PRODUITS IRRECOURABLES

Un avis favorable est donné à la mise en non-valeur des titres et produits demandée par le Trésorier pour les années suivantes :

- 2016 381.18 €
 - 2017 667.28 €
- 1 048.46 €**

LE LIEN

Publication de la Mairie de
Donnemarie-Dontilly
Directeur de la publication : le Maire
Impression : Saxoprint



INFORMATIONS DIVERSES

☛ FIBRE OPTIQUE

Monsieur GRISSETTO précise que les prestataires vont commencer à démarcher. Une réunion publique pour présenter le dispositif est programmée le mardi 19 juin de 17 h à 20 h au gymnase.

☛ MEMOIRE DES JUSTES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est prévu, en collaboration avec le Conseil Départemental et Madame SOSINSKI, et avec le soutien du Comité de Yad Vashem, de dénommer la nouvelle promenade qui borde l'auxence le long du Boulevard d'Haussonville « Promenade des Justes ». Cette manifestation aura lieu le 21 Septembre 2018 en après-midi.

NOUVELLES ACTIVITES

A NATURO EN HERBE

La santé au naturel
06.31.50.49.97
anaturouenherbe@gmail.com

AMIN'S HAIR COIFFURE

8 Rue Raymond Bellagué
07.53.99.75.34

HYPNOSE ET MAGNETISME

1 impasse du stade
07.67.67.56.77
Nicolasfoulon77@yahoo.com

Besoin d'informations ou d'aides dans vos démarches administratives ?

Un agent communal vous accueille sans rendez-vous
jeudi de 9 h à 12 h - vendredi de 14 h à 17 h
A l'Espace Social Municipal (en face la mairie)

A l'attention des propriétaires de chiens

Un peu d'esprit citoyen... ou quelques petits gestes simples
pour le confort de tous !



Aidez-nous à maintenir la propreté de nos espaces publics en respectant quelques règles simples :

- tous les chiens, petits ou grands, gentils ou pas, doivent être tenus en laisse ;
- les déjections sont interdites sur tous les espaces publics. Des distributeurs de sacs plastiques sont installés sur la Place des jeux, Bld de l'Auxence, Bld d'Haussonville et sur la Butte Saint-Pierre.

Merci de respecter ces quelques usages.

ATTENTION AUX VOISINS



L'autorisation d'utiliser des matériels bruyants, est réglementée :

Les jours ouvrables de 7 h à 20 h.
Samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30.
Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Lundi, mercredi, jeudi et samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Du 9 juillet au 18 août, le secrétariat de mairie sera ouvert
de 9 h à 12 h du lundi au vendredi



à vos agendas

9 juin

Kermesse des écoles

11 juin

Don du sang

16 juin

Visite commentée du jardin
médiéval de 14 h 30 à 18 h 30

17 juin

Fête de Pays et des Moulins

19 juin

Réunion publique
Fibre optique

21 juin

Réunion publique
Voisins vigilants

22 - 23 juin

Fête de la musique
Visite du jardin médiéval

30 juin

Visite du jardin médiéval
Visite guidée de la commune

1^{er} juillet

Trail et randonnée

14 juillet

Jeux – Bal et restauration

25 août

Circuit de la libération
Passage de véhicules militaires

1^{er} et 2 septembre

Fête communale,
Feu d'artifice

2 septembre

Brocante

8 septembre

Forum des associations

15 septembre

Soirée dansante

16 septembre

Journées du Patrimoine

30 septembre

Virades de l'espoir pour
vaincre la mucoviscidose

Retrouvez les renseignements sur le panneau lumineux,
les affiches, le site de la mairie donnemarie-dontilly.fr ainsi que sa
page facebook facebook.com/donnemariedontilly